

Délibération 2025.10.07

Délibération affichée
et exécutoire le :

21/10/25

Le 14 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 8 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, SEBGO Brigitte, RIOULT Thierry.

Pouvoirs : MAILLET Cécile à FOURRÉ Frédérique, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice à CHABENAT Jean-Michel, HUIDO Etienne à RIOULT Thierry.

Acquisition de parcelles

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024-12-06 adoptée lors de la séance du 10 décembre 2024.

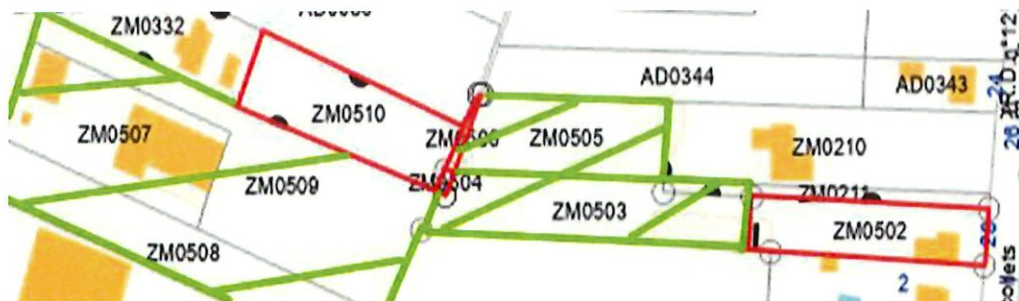
En date du 10 décembre 2024, le conseil municipal a validé par délibération l'acquisition de la parcelle sise 38 Rue des Récollets, cadastrée ZM 502.

Le décès soudain du vendeur n'a pas permis d'acter l'achat. De plus, dans le cadre du règlement de la succession, les conditions ont évolué. L'héritier propose de céder à la commune de Vatan pour la même somme les parcelles ZM 502-504-506-510.

Sans discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition des parcelles ZM 502-504-506-510, propriétés de M. Guy DANETZ, pour une superficie totale de 2480 m² et un montant de 25 000 euros ;
- De renoncer à l'étude géotechnique obligatoire pour la vente d'un terrain constructible situé en zone d'aléas modéré au risque RGA (retrait gonflement des argiles) ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Les frais d'acte et de diagnostics immobiliers seront à la charge de la commune de Vatan.



En rouge : proposition d'acquisition

En vert hachuré : propriétés communales.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe.



Le secrétaire de séance,
TARTIÈRE Steeven.

